



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 mars 2022

ANBL invite les producteurs d'alcool artisanal locaux à faire partie d'un nouveau comité consultatif

Fredericton, N.-B. - ANBL invite les brasseurs artisanaux, les distillateurs, les vigneron, les producteurs de cidre et de panachés du Nouveau-Brunswick à se joindre à un nouveau comité consultatif destiné à aider l'industrie à réaliser son plein potentiel.

« Notre province abrite un groupe talentueux de producteurs d'alcool artisanal primés dont les rêves et la passion ont hissé l'industrie à de nouveaux sommets au cours des dernières années », a déclaré Lori Stickles, présidente et chef de la direction d'ANBL. « En tant que principal détaillant d'alcool au Nouveau-Brunswick, nous soutenons cette croissance continue tout en se concentrant sur la durabilité du secteur qui apporte la plus grande valeur à tous les Néo-Brunswickois. Nous espérons que ce groupe consultatif sera le début d'une nouvelle relation basée sur une communication claire, une collaboration et un respect mutuel. »

Le secteur d'alcool artisanal du Nouveau-Brunswick a connu une augmentation importante du nombre de producteurs au cours des cinq dernières années. Cette croissance a été soutenue par ANBL par le biais d'investissements allant jusqu'à 8,7 millions de dollars par an, grâce à des frais supprimés, des marges réduites, des tests gratuits de la qualité des produits, du marketing et de la promotion et d'autres services spécialisés pour les producteurs.

Entre 2017 et 2022, le secteur est passé de 53 à 105 producteurs actifs représentant désormais une part de revenus de 4,3 % au sein des magasins corporatifs et d'agences d'ANBL. La province abrite le plus grand nombre de brasseurs artisanaux par habitant au pays, avec un brasseur pour 10 000 Néo-Brunswickois en âge de consommer, soit plus du double de la moyenne nationale.

Ce comité consultatif, présidé par ANBL, servira de forum pour partager des informations et entendre les commentaires des producteurs, des ministères et des groupes d'intérêt de l'industrie. Les membres pourront partager les meilleures pratiques, collaborer sur les opportunités, identifier les tendances, aussi identifier les stratégies de durabilité et les obstacles à la croissance.

Les membres comprendront ANBL, ainsi que des représentants des brasseurs artisanaux du Nouveau-Brunswick (3), un macro-brasseur, ainsi qu'un représentant de chacun des groupes suivants : distillateurs, vineries, cidreries, producteurs de glaciers, et l'Association des producteurs d'alcools artisanaux du Nouveau-Brunswick (APANB).

Le comité se réunira tous les trimestres à partir du printemps 2022 pendant un an, avec pour mandat de défendre les intérêts, de faire des suggestions et de partager les meilleures pratiques de l'industrie.

" L'APANB est heureuse de faire partie de ce comité. Nous apprécions l'occasion de renforcer la collaboration et le partage des meilleures pratiques de l'industrie entre toutes les catégories de producteurs", a déclaré Lloyd Chambers, président de l'APANB.

Les producteurs intéressés ont jusqu'au 28 mars 2022 pour soumettre leur candidature. Le mandat complet du comité est disponible en ligne.

À propos d'ANBL

ANBL est une société d'État provinciale responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées dans la province. Elle dessert le public et les titulaires de permis grâce à un réseau de 40 magasins de société, 88 magasins de franchise privés, 87 magasins de franchise de producteurs locaux et 67 épiceries qui vendent du vin et du cidre et, depuis le 31 octobre 2019, de la bière. Son portefeuille comprend plus de 2 491 produits, dont des vins, des spiritueux, des bières et d'autres produits, comme des panachés et du cidre, ainsi que des boissons alcoolisées produites localement.

Au cours des 46 dernières années, ANBL a constitué un réseau de magasins dans plus de 33 collectivités de la province et emploie actuellement environ 477 personnes.

En vertu d'une convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, la société suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines. L'exercice financier de la société se termine le dernier dimanche le plus proche du 31 mars. En général, l'inclusion d'une semaine supplémentaire a lieu tous les cinq ou six exercices en raison de la date de fin d'exercice flottante de la société. Le prochain exercice de 53 semaines aura lieu au cours du présent exercice, en 2021-2022.

Personne-ressource pour les médias :

Marie-Andrée Bolduc

Directrice des communications

506-429-4695

media.relations@anbl.com